



Rennes, le 10 novembre 2016

Chers confrères,

Je vous prie de trouver en pièce jointe le procès-verbal dressé par maître MALHERBE huissier de justice à CAEN.

Comme vous pourrez le constater, les irrégularités de procédure, dès la première convocation, ne nous ont pas permis de tenir normalement notre assemblée générale annuelle. Conformément aux statuts, le conseil d'administration du 16 novembre fixera l'ordre du jour, la date et lieu de notre prochaine AG. Vous serez donc régulièrement convoqués, cette fois ci, pour élire vos représentants.

Nous allons donc maintenant pouvoir nous consacrer pleinement et entièrement à la défense de notre profession, ce qui est la raison d'être de notre fédération.

Je reviens très vite vers vous pour vous donner des nouvelles de nos actions en cours, ces tracas procéduriers ne nous ayant pas empêché totalement de travailler pour la profession.

Je vous donne rendez-vous à Montpellier pour la 5<sup>ème</sup> université du transport sanitaire ou nous tiendrons une réunion réservée aux adhérents de la FNAP le jeudi 17 novembre à 12h30 dans la salle de conférence.

Confraternellement.

Le président

Philippe LAURIOT